

REMISE À NIVEAU : SAVOIR RÉALISER LES VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES GRUES AUXILIAIRES



Grue auxiliaire - Arrêté du 1/03/2004

CH3R

Réglementation - Prévention - Sécurité

1 JOUR

Remise à niveau

7 HEURES

PUBLIC

- > Technicien ayant suivi le module de formation CH3
- > Technicien intervenant sur les grues auxiliaires

PRÉREQUIS

- > Techniciens d'exploitation (Niveau I minimum)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Documents techniques et réglementaires
- > Grues auxiliaires montées sur bâti- support, tracteur, bateau ou véhicule
- > Exposés théoriques
- > Études de cas
- > Évaluation des acquis de la formation
- > Stages animés par nos techniciens formateurs experts des grues auxiliaires

TARIF

- > Nous consulter
- > Support de formation inclus
- > Financement OPCA possible (Organisme référencé Datadock)

LIEU & DATES

- > Inter : nous consulter
- > Intra : nous consulter



OBJECTIFS

- ✓ Former les techniciens chargés des missions de vérifications réglementaires obligatoires des grues auxiliaires dans le respect de la législation en vigueur et des méthodologies requises.
- ✓ Savoir utiliser l'outil HYDROTEST, plateforme de dématérialisation des rapports de vérification et application dédiée à la saisie mobile avec ou sans connexion.



PROGRAMME

Théorie

- ✓ Assimiler la réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés, décrets.
- ✓ Rappel des différents types de grues auxiliaires, de leurs composants et de leur utilisation.
- ✓ Rappel des risques pour les personnes et des dispositifs de sécurité des grues auxiliaires.
- ✓ Acquérir les différentes méthodologies de contrôle : test de mise en service, remise en service, vérification périodique semestrielle obligatoire...

Pratique

- ✓ Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur les grues auxiliaires.
- ✓ Découvrir, maîtriser l'outil HYDROTEST et la nouvelle application dédiée à la saisie mobile, avec ou sans connexion : apprendre à saisir un contrôle et à gérer les relances.
- ✓ Test et évaluation de validation des acquis.



ACQUIS DE LA FORMATION

- ✓ Connaître la réglementation.
- ✓ Savoir réaliser une vérification réglementaire de grues auxiliaires.
- ✓ Attestation de formation avec avis donnant la possibilité au chef d'entreprise d'habiliter le technicien à la réalisation des opérations de vérifications réglementaires des grues auxiliaires.

